

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé

A.Gt 12-09-2008

M.B. 16-12-2008

Modification :

A.Gt 13-01-11 (M.B. 14-02-11)

A.M. 12-03-12 (M.B. 11-05-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, notamment le chapitre XIII;

Sur la proposition du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008,

Arrête :

modifié par A.Gt 13-01-2011 ; A.M. 12-03-2012 (en italique)

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil :

1. En tant que membres effectifs :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- Mme Véronique NOEL, collaboratrice juridique de la FédEFoC;
- M. Bernard DORCHAIN, Directeur;
- M. Christian LIEUTENANT, Directeur;
- M. Patrick LENAERTS, Secrétaire général adjoint de la FESeC;
- Mme Martine-Hélène LAHAUT, Chargée de mission;
- *Mme Janine GOBIET, chargée de mission;*
- M. Vincent BOUILLIEZ, Directeur.

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française;

- Mme Claude POLLIART, Directrice;
- M. Emile FIEVET, Directeur.

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- Mme Rosanna DELUSSU, Chargée de mission au C.E.C.P.;
- Mme Dominique CLIQUART, Inspectrice;
- Mme Bernadette CULOT, Directrice.

4° Représentants de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné :

- M. Michel BETTENS, Secrétaire général de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. Freddy LIMBOURG, C.S.C.;
- M. Francis CLOSON, C.G.S.P.;
- M. Marc CATOIR, A.P.P.E.L.

B. Niveau secondaire



- M. Clément BAUDUIN, C.S.C.;
- M. Pascal CHARDOME, C.G.S.P.;
- M. Roland ZANASI, S.L.F.P.

2. En tant que membres suppléants :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- M. Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la FédEFoC;
- Mme Catherine FRERE, Secrétaire générale adjointe de la FédEFoC;
- M. *Philippe VAN GEEL, chargé de mission;*
- Mme Manuela MORENO, Directrice;
- M. *Eric DAUBIE, Secrétaire général de la FESeC;*
- M. Bernard DELCROIX, Directeur;
- M. Stephan GALLIN, Directeur.

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Pierre ERCOLINI, Chargé de mission;
- Mme Sylvia SPITALIERI;
- M. Jean-Louis FRANCOIS, Chargé de mission.

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- M. Jean-Claude FERY, Directeur;
- M. Freddy SOHIER, Directeur;
- M. Patrick BEAUFORT, Inspecteur.

4° Représentants de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné :

- M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. *Jean BEDNAR, C.S.C.*
- Mme Rita DEHOLLANDER, C.G.S.P.
- M. Paul BROUCKE, A.P.P.E.L.

B. Niveau secondaire

- M. Thierry DELHOUX, C.S.C.
- Mme Christiane CORNET, C.G.S.P.
- *Mme Martine DEROUBAIX, S.L.F.P.*

Article 2. - Le secrétariat du Conseil général est assuré par les services du Gouvernement.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé du 21 avril 2004 est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Article 5. - Le Ministre ayant l'Enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 septembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre, chargé de l'Enseignement obligatoire,

C. DUPONT

